

ADÉ

Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 30/08/2024

cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : .

Excusés : Patrick LAYERLE.

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Rétrocession voiries lotissement privé à la commune - DE_030_2024

Monsieur le maire fait lecture d'un mail et de ses pièces jointes concernant la constitution de l'Association Syndicale Libre du lotissement le Virginia sur notre commune, qui désire rétrocéder les voiries à la commune.

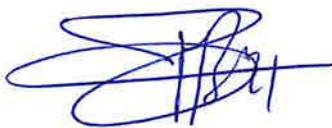
Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite que des vérifications supplémentaires soient réalisées concernant les travaux restants et de consulter les services de l'ADAC pour avoir un appui technique sur ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la rétrocession, sans compensation financière, de cette parcelle AD 106 d'une contenance de 1 862m² si les vérifications effectuées s'avèrent concluantes et conformes,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération,
- que tous les frais d'actes notariés seront à la charge exclusive de l'association syndicale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

